

---

# - Communiqué de presse

---

*Syndicat SUD SANTE SOLIDAIRES*

*de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris*

---

## - Communiqué de presse

---

**Syndicat SUD SANTE  
SOLIDAIRES**

*de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris*  
Le CTEC à l'AP-HP

Contact: Olivier YOUINOU 06 62 32  
88 07

Téléphone : 01 45 59 35 01

[sudsante.aphp@sap.aphp.fr](mailto:sudsante.aphp@sap.aphp.fr)

Les attributions du CTE, la place des suppléants, la possibilité de lancer des expertises, voici nommés les points qui bloquaient encore à tout préalable de discussion avec la direction concernant le règlement intérieur de l'instance.

Après concertation et dans le souci de voir le règlement intérieur adopté, l'intersyndicale (SUD Santé, CFDT, CGT) fait des propositions :

- Respect du texte de loi concernant les attributions du CTE
- Egalité de moyens pour titulaires et suppléants en heures dégagées et concernant l'accès à la formation. Les suppléants peuvent assister aux séances de l'instance sans pour autant prendre la parole.
- Possibilité pour le CTE d'engager des procédures d'expertise même dans le cadre limité de 2 procédures par an maximum.

Nous considérons alors avoir fait des avancées significatives, avancées qui nous semblaient être de nature à ouvrir la négociation.

S'engageant dans une surenchère dont on ne mesure toujours par l'intérêt sauf dans la provocation, Mr POIMBOEUF, DRH, conseillé par sa collaboratrice, Mme LUX, fait de la présence des suppléants aux réunions un point non négociable.

Constatant la volonté de la direction de ne pas aboutir, les élus SUD-Santé quittent la table non sans avoir dénoncé un climat proche de la rupture du dialogue social. Ils seront suivis de quelques minutes par les élus des autres composantes de l'intersyndicale.